



Peut t on accepter un cheque quand une affaire est au prud homme

Par **talika**, le **12/02/2013** à **21:08**

MOn ex employeur avec qui je suis au prud homme depuis février 2012, a rendu ses conclusions 2 jours avant l audience. Donc pas de prud homme et l affaire sera reporté une fois de plus.

Mon avocate m a demandé de passer à son cabinet afin de les récupérer et retirer 2 chèques de mon ancien employeur : mon salaire de septembre 2011 et mes congés payé. Il me doit 85 h supplémentaire et c est pour cette raison que j ai saisie les prud homme.

Cela peut t il me porter préjudices si j accepte les chèques?

Je veux continuer la procédure pour mes heures supplémentaires.

Par **DSO**, le **13/02/2013** à **10:25**

Bonjour,

Cela n'a aucune incidence sur la procédure, vous pouvez encaisser ces chèques, et ne remet pas en cause vos demandes.

Cordialement,
DSO